

# L'Essentiel

## de la Séance Publique

24 juin 2016

**TRAVAUX - AMÉNAGEMENT - TERRITOIRE -  
SÉCURITÉ** Rapporteur : Thierry LAGNEAU

### Programme 2016 de répartition des amendes de police 1<sup>re</sup> répartition : 372 751,87 euros

De par la loi, il appartient au Département de répartir au profit des communes et intercommunalités de moins de 10 000 habitants le montant du produit des amendes de police perçues en 2015 (652 851 euros) au titre des infractions routières.

Ce dispositif permet au Département de participer financièrement aux projets d'aménagement des équipements améliorant la sécurité des usagers, des transports en commun et des voiries communales.

[Télécharger le tableau de cette 1<sup>re</sup> répartition 2016](#)

### Lancement de la révision du Plan Départemental des Équipements de la Cyclables révision - du Plan Élaboration du Départemental « Schéma départemental vélo en Vaucluse »

Le Plan Directeur des Équipements Cyclables (PDEC), élaboré en 2001 est aujourd'hui obsolète et ne permet plus de répondre aux enjeux actuels de la pratique du vélo.

Le Département a donc décidé d'engager la révision de cet outil, afin d'élaborer un « **Schéma départemental vélo en Vaucluse** », et répondre à deux grands objectifs :

- porter une vision plus intégrée de la « politique vélo » : dépasser la seule entrée infrastructure en prenant en compte les différentes pratiques du vélo et son rôle dans la valorisation touristique des territoires ;

- hiérarchiser le réseau et mettre en cohérence les projets des différentes échelles territoriales : le schéma régional des vélo-routes et voies vertes identifie plusieurs axes structurants en Vaucluse qui doivent être maillés et développés plus finement sur le territoire vauclusien.

### Subventions aux associations sur la sécurité routière – Année 2016 - 1<sup>re</sup> répartition

- Dans le cadre de sa politique des transports et des déplacements, le Département fait de la sécurité routière l'une des priorités de son action.

Pour cela, il accorde des subventions à des associations vauclusiennes qui œuvrent en faveur de la sensibilisation à la sécurité routière :

- Association Prévention MAIF : 300 euros
- Association Départementale Protection Civile du Vaucluse : 1 500 euros
- Association Comité Départementale de Cyclotourisme : 700 euros
- Association Opération Nez Rouge : 600 euros



**24 juin 2016****CULTURE - CULTURE PROVENÇALE -  
PATRIMOINE** Rapporteur : Elisabeth Amoros**Subventions « Projets culturels » programme  
ordinaire - 3<sup>e</sup> tranche 2016 : 682 000 euros**

Dans le cadre du Schéma départemental de Développement culturel, et considérant l'intérêt que le Département de Vaucluse porte à la promotion d'une politique d'objectifs culturels. Le Conseil départemental a décidé d'apporter son soutien à 29 associations qui œuvrent dans ce secteur.

[Télécharger la liste des associations.](#)

**Subventions « Projets culturels » programme  
extraordinaire - 2<sup>e</sup> tranche 2016 : 39 700 euros**

Le Conseil départemental a décidé d'apporter son soutien à 18 projets qui œuvrent dans ce secteur.

[Télécharger la liste des projets culturels.](#)

**ÉCONOMIE - DÉVELOPPEMENT - NUMÉRIQUE**  
Rapporteur : Jean Marie Roussin**1<sup>re</sup> tranche 2016 Économie Sociale et Solidaire (ESS) : 29 600 euros**

La situation économique et sociale très dégradée du Vaucluse et la nécessité de soutenir l'emploi et le développement de la cohésion sociale en Vaucluse, le Département entend soutenir les organismes professionnels proposant des actions visant à permettre l'émergence de structures de l'économie sociale et solidaire pourvoyeuses d'emploi :

- **L'ADIE** - Association pour le Droit à l'Initiative Économique - (accompagnement technique des porteurs de projet) : subvention de 12 800 euros,
- **La CAPEB** (soutien aux métiers du bâtiment) : subvention de 12 000 euros.

**1<sup>re</sup> tranche de subventions 2016 - Promotion  
et animation du territoire : 21 700 euros**

Dans le cadre de sa politique de soutien en faveur des organismes porteurs de la promotion du territoire, le Département a décidé d'accompagner 8 projets.

[Télécharger les projets.](#)

**1<sup>re</sup> tranche de subventions au titre de l'année  
2016 - Dynamisation Emploi filières :  
89 400 euros**

Considérant la situation économique et sociale très dégradée du Vaucluse et la nécessité de soutenir l'emploi et le développement de la cohésion sociale en Vaucluse, le Département a décidé d'apporter son soutien aux organismes professionnels proposant des actions visant à dynamiser l'emploi à 7 acteurs dont 3 soumis à convention.

[Télécharger la liste.](#)

**TOURISME - COMMUNICATION -  
MARKETING TERRITORIAL**

Rapporteur : Pierre Gonzalvez

**2<sup>e</sup> tranche 2016 – Tourisme - Communication  
- Marketing territorial : 56 800 euros**

Compte tenu de l'importance de l'activité touristique en Vaucluse, avec un chiffre d'affaires annuel de plus d'1 milliard d'euros, soit 4,2 millions de touristes accueillis, le Département poursuit son soutien aux collectivités ou structures qui concourent à l'activité touristique.

[Télécharger la liste des organismes touristiques soutenus par le Département.](#)

24 juin 2016

**AGRICULTURE - EAU - ENVIRONNEMENT**

Rapporteur : Christian Mounier

**Programme d'Équipement Rural 2016 - 1<sup>re</sup> répartition financée par la Dotation Globale d'Équipement (DGE) : 270 182,66 euros**

De par la loi, ce programme permet au Département soit de soutenir les communes et intercommunalités pour réaliser soit des travaux d'équipement rural et d'aménagement foncier, soit de subventionner les différents maîtres d'ouvrage qui réalisent des opérations de même nature.

[Télécharger le tableau de la 1<sup>re</sup> répartition du Programme d'équipement rural 2016.](#)

**Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)- Attribution de subventions à des associations et autres organismes Répartition 2016**

- **Projets conventionnés : 128 750 euros**
- **Projets non conventionnés : 80 000 euros**

Des associations et autres organismes ont sollicité l'aide du Département pour la mise en œuvre de programmes d'actions contribuant à la défense, à la protection et à l'éducation à l'environnement et au développement durable conformes aux objectifs de la Charte de l'Environnement et de l'Agenda 21 Vaucluse.

- Répondre aux compétences départementales :
  - Espaces Naturels Sensibles du Département (ENS),
  - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),



- Accompagner la politique publique départementale de création de jardins familiaux sur le territoire,
- Poursuivre la contribution du Département à la surveillance et à la lutte contre les incendies de forêt,
- Accompagner la politique de soutien à l'élevage dans les massifs forestiers vauclusiens par une sensibilisation des collectivités, gestionnaires privés et publics et des éleveurs, à la protection des espaces naturels par les activités pastorales,
- Accompagner la politique de soutien et d'accompagnement de la mise en place et de la coordination des démarches de développement durable à l'échelle du territoire du Vaucluse,
- Accompagner la politique d'aide sociale et de solidarité des territoires,
- Répondre aux objectifs du Contrat Plan État Région ou Plan Rhône 2015-2020,
- Être en cohérence ou s'inscrire dans la stratégie Europe 2020, au titre de :
  - la protection et la valorisation de l'environnement,
  - la restauration, la préservation et le renforcement des écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie.

[Liste des associations conventionnées](#)

[Liste des associations non-conventionnées](#)

**Programme Durance - 1<sup>re</sup> répartition 2016 : 6 000 euros**

Dans le cadre de son dispositif départemental en faveur de la gestion des cours d'eau et de la prévention des risques d'inondation, le Conseil département participe financièrement à l'Étude d'aménagement et de mise en valeur du plan d'eau de la retenue de Mallemort dont le maître d'ouvrage est le SMAVD.

**Aménagement rivières non domaniales et lutte contre les inondations - 2<sup>e</sup> répartition 2016 : 158 133,33 euros**

Le Département de Vaucluse met en œuvre la politique d'aménagement des rivières non-domaniales et de lutte contre les inondations regroupant tous les dispositifs « rivières ».

[Télécharger le Programme.](#)

24 juin 2016

**Programme Hydraulique Agricole 2016 - 1<sup>re</sup> répartition : 82 000 euros**

De par la loi, le Département peut contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements, à leur demande.

[Le tableau de la 1<sup>re</sup> répartition du programme hydraulique 2016.](#)

**ÉDUCATION - SPORTS - VIE ASSOCIATIVE ET TRANSPORTS** Rapporteur : Dominique Santoni**Tour de France 2016 - Organisation de l'arrivée de la 12<sup>e</sup> étape (MONTPELLIER/Mont Ventoux) le jeudi 14 juillet 2016 : 132 000 euros**

Pour cette 103<sup>e</sup> édition, les organisateurs ont souhaité mettre à l'honneur le département de Vaucluse en proposant une arrivée au Sommet du Mont Ventoux le 14 juillet, journée la plus emblématique.

Au titre de partenaire principal, responsable de la coordination de l'ensemble des collectivités constituant l'organisateur local, le Département de Vaucluse prend en charge d'une grande partie des prestations nécessaires à la bonne organisation de l'arrivée au sommet du Mont Ventoux.

[Tout savoir sur l'étape vauclusienne.](#)

**Aides à la scolarité - Année scolaire 2016-2017 :**

Le Conseil départemental est compétent pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie des personnes. Il est également compétent pour faciliter l'accès aux droits et aux services des publics dont il a la charge.

À ce titre, le Département attribue des aides à la scolarité en faveur des collégiens vauclusiens.

Ces aides ont pour but d'améliorer les conditions matérielles des familles et de créer les conditions de la réussite scolaire des élèves.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter la pré-affectation estimée, des crédits départementaux afférents au titre de l'année scolaire 2016-2017 :

- Bourses départementales aux collégiens : 300 000 €,
- Bourses aux collégiens dont les parents sont allocataires du RSA Socle ou Majoré : 320 000 €,
- Aides à la demi-pension aux collégiens dont les parents sont allocataires du RSA Socle ou Majoré : 105 000 €.

[Toujours plus pour la réussite scolaire.](#)

**Transport scolaire - Dispositions relatives à la rentrée scolaire 2016 : 8 430 000 euros**

De par la loi, le Département de Vaucluse est l'autorité organisatrice des transports publics routiers interurbains de voyageurs et donc scolaires.

À ce titre il prévoit des dispositions générales pour le transport des élèves de leur domicile jusqu'à leur établissement scolaire public ou privé sous contrat d'association avec l'État.

[Tout savoir sur les transports scolaires.](#)

24 juin 2016

## Transport scolaire d'élèves et étudiants handicapés – Dispositions rentrée scolaire 2016-2017 : 728 000 euros

Conformément au code de l'Éducation, le Département de Vaucluse est compétent pour prendre en charge, aux conditions du présent règlement, les frais de déplacement des élèves et étudiants handicapés, domiciliés sur l'ensemble du territoire départemental.

Le dispositif départemental consiste, sous certaines conditions, dans la mise à disposition gratuite au profit des familles de solutions de transport adapté ou dans l'indemnisation des frais exposés par les familles.

[Télécharger le Règlement départemental pour le transport scolaire des élèves et étudiants handicapés.](#)

**FINANCES - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE** Rapporteur : Jean-Baptiste Blanc

## Compte Administratif de l'exercice 2015



Ce compte retrace l'exécution des budgets votés au cours de l'exercice 2015. Il est strictement conforme au compte de gestion de M<sup>me</sup> le Payeur Départemental de Vaucluse.

Le bilan de l'année 2015 se traduit par des résultats satisfaisants : autofinancement de 53,5 millions d'euros et une politique d'investissements de 93,5 millions d'euros (supérieure à la moyenne des Conseils départementaux).

Toutefois il convient de les prendre avec prudence en raison de :

- facteurs exceptionnels en 2015 (hausse des droits de mutation de 13,2 millions d'euros)

- la poursuite de la réduction de la DGF – 9,6 millions d'euros en 2016 et 2017 liées à la politique de l'État.

Dans ce contexte il importe de poursuivre la mise en œuvre de notre plan d'économies et le déploiement de la Modernisation de l'Action Publique.

[Télécharger le compte administratif 2015 du Département de Vaucluse.](#)

## Projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2016



L'examen le projet de Budget Supplémentaire pour 2016 permet :

1. La reprise des résultats de l'exercice précédent.
2. La reprise en reports, en dépenses et en recettes des restes à réaliser du Compte Administratif de l'exercice clos.
3. Des ajustements et virements de crédits sur l'exercice en cours.

[Télécharger le projet de Budget Supplémentaire 2016.](#)

**SOLIDARITÉ - HANDICAP**  
Rapporteur : Suzanne Bouchet

## Élaboration du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale 2017-2021 – Volet autonomie - « personnes âgées » et « personnes handicapées » - Prorogation du schéma en vigueur :

Le précédent arrivant à échéance le 31 décembre 2016, le Département doit en proposer un nouveau pour la période 2017-2021. Dans une démarche de gestion de projet, la conception du futur schéma départemental se déclinera en plusieurs phases spécifiques. À la phase d'élaboration d'un état des lieux reposant sur l'analyse des besoins et de l'offre existante, ainsi que sur l'évaluation des actions conduites dans l'actuel schéma, succèdera dès l'automne 2016 à une phase de concertation avec l'ensemble des partenaires externes concernés (institutionnels, associatifs, experts, professionnels, usagers et familles...) en vue de l'élaboration d'un diagnostic partagé et de la définition d'orientations stratégiques, elles-mêmes déclinées en actions opérationnelles.

L'ensemble de la démarche sera piloté en interne par les services du Département, sans avoir recours à un prestataire externe.

24 juin 2016

## HABITAT - EMPLOI - INSERTION - JEUNESSE

Rapporteur : Corinne Testud-Robert

### Dispositif de soutien aux particuliers en faveur de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables - 4<sup>e</sup> répartition 2016 : 12 300 euros



À partir de son Agenda 21, le Département a créé son dispositif en faveur de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables.

L'un de ses principaux objectifs est d'aider les particuliers, sous conditions de ressources, à faciliter la rénovation thermique de leur logement ancien, à réduire leurs dépenses énergétiques et à favoriser l'installation d'équipements ayant recours aux énergies renouvelables.

Concrètement, il permet d'apporter une contribution :

- à la sobriété énergétique, en incitant à des comportements moins consommateurs d'énergie,
- à l'efficacité énergétique, en promouvant des techniques utilisant mieux l'énergie produite,
- et au développement harmonieux des énergies renouvelables et des éco-filières en Vaucluse.

Aujourd'hui, ce sont 17 foyers vauclusiens qui bénéficient du soutien du Conseil départemental.

### Participation 2016 au fonctionnement des Missions Locales : 130 000 euros

Créées à partir de 1982, les Missions Locales remplissent une mission de service public de proximité pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Elles assurent des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation professionnelle et d'accompagnement personnalisé pour tous les jeunes de leur territoire qui rencontrent des difficultés d'insertion, notamment en matière d'accès à l'emploi et à la formation.

Désireux de soutenir de façon volontariste l'activité de ces structures, le Département participe financièrement au fonctionnement annuel des Missions Locales depuis de nombreuses années.

- Mission Locale Jeunes du Grand Avignon 45 000 €
- Mission Locale du Luberon 32 000 €
- Mission Locale du Haut Vaucluse 25 000 €
- Mission Locale du Comtat Venaissin 24 000 €
- Mission Locale Jeunes du Grand Avignon : 4 000 €